

Petit, Ernest (1835-1918). Le menhir de Chatel-Gérard (la Dame Blanche), tumulus divers. 1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

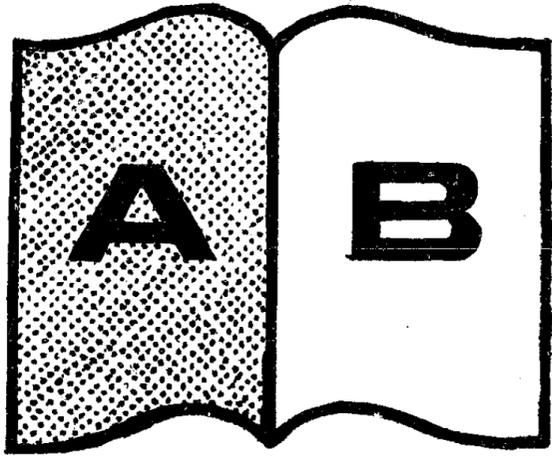
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

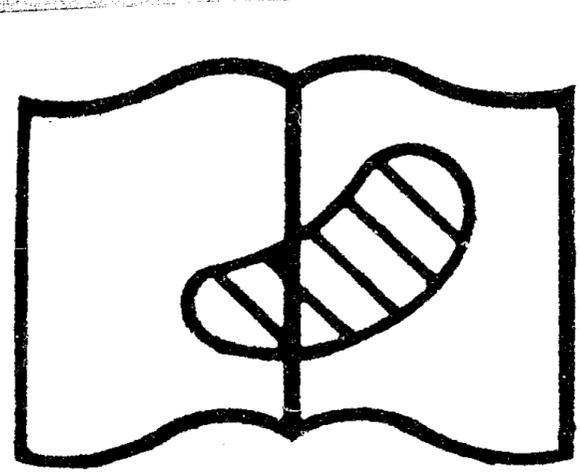
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

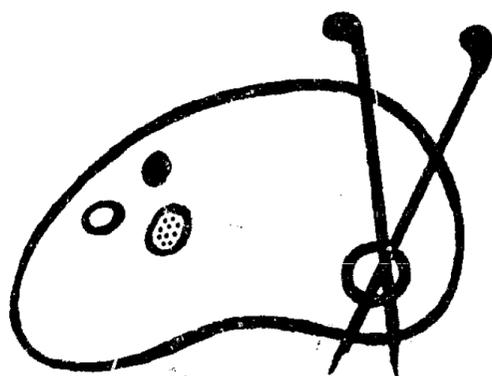


Contraste insuffisant
NF Z 43-120-14



Illisibilité partielle

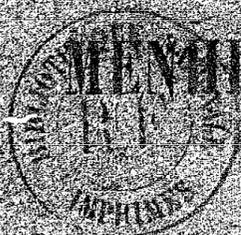
Valable pour tout ou partie
du document reproduit



Original en couleur

NF Z 43-120-8

LE



MÉNIR DE CHATEL-GÉRARD

(LA DAME BLANCHE)

TUMULUS DIVERS

PAR

ERNEST PETIT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE
MEMBRE NON RÉSIDENT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

EXTRAIT DE *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1^{er} SEMESTRE 1897.



AUXERRE

IMPRIMERIE DE LA CONSTITUTION, RUE DE PARIS, 31

1897

(111)

LE MENHIR DE CHATEL-GÉRARD

(LA DAME BLANCHE)

TUMULUS DIVERS

Par M. Ernest PETIT.



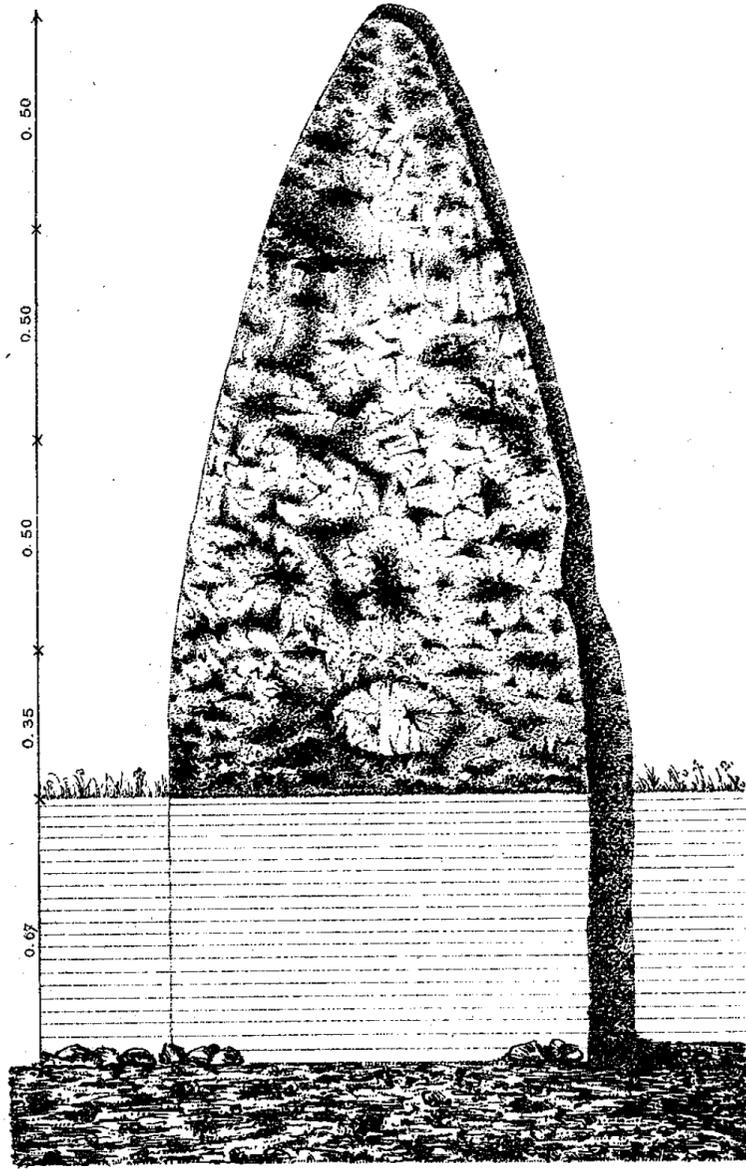
Il y a quarante ans, en 1857, je publiai les *Observations sur divers monuments celtiques à l'Ouest du département*. Cette notice, depuis longtemps oubliée et perdue, fut le premier écrit que je livrai à l'impression sur le désir du colonel Goureau, dont les travaux entomologiques ont si longtemps enrichi notre bulletin. J'y signalais deux ou trois mégalithes conservés dans les forêts du voisinage, *la Roches des Fées* ou *la Margot du Bois*, que l'on voit dans les bois de *Glanon*, sis sur le finage de Pisy; *la Dame Blanche*, qui se trouve dans la forêt de *Morcon*, à quinze cents mètres de Châtel-Gérard, sur la lisière de la forêt et à quelques pas de la maison du garde située sur le chemin de Châtel-Gérard à Annoux.

Ce dernier monument, d'une forme spéciale, mérite de figurer dans nos mémoires. Il mesure 2^m 52 de hauteur totale.

La partie visible de ce menhir ne nous permet pas de le voir dans son intégralité. Il est enfoncé en terre à un mètre de profondeur, et se continue à la base avec la même régularité sur toutes les faces. Les ouvriers que j'ai employés pour faire la fouille à deux mètres à l'entour, l'ont complètement découvert dans son entier. Il est maintenu de chaque côté de la base par des cales en pierres, prouvant manifestement que le monolithe a été planté et dressé de main d'homme. Cette constatation faite, on a rétabli les choses dans leur état primitif et rapporté les terres remuées, pour le préserver de la malveillance ignorante, et conserver intact ce muet témoin de générations dont trente siècles nous séparent.

La fouille ne m'a pas donné grand résultat, et je m'y attendais. A 70 centimètres environ, j'ai pu recueillir quelques fragments d'os

brûlés et fort détériorés, des cendres, une dizaine de débris de poteries, anses d'amphores, etc. C'était assez pour constater qu'à



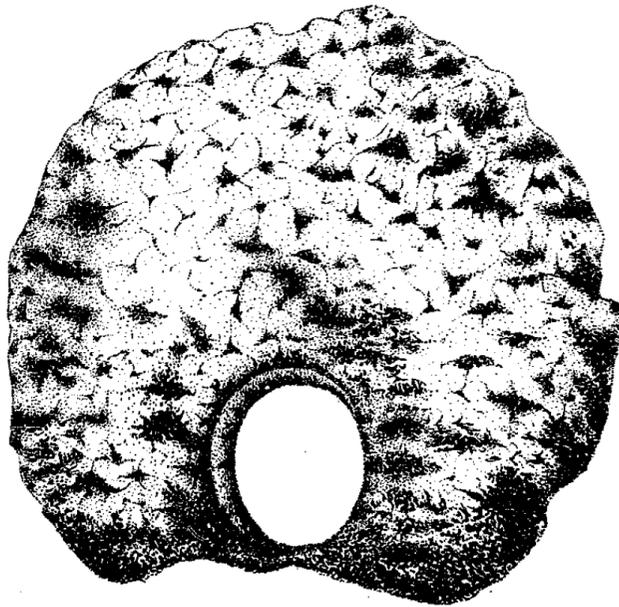
Hauteur totale 2^m.52 en côté

LE MENHIR DE CHATEL-GÉRARD

une époque reculée le monument était l'objet d'une vénération particulière qui lui a été consacrée par la tradition.

Sa situation sous des arbres de haute futaie en rend l'abord facile, et peut-être doit-il sa conservation aux forêts protectrices qui n'ont cessé d'en occuper l'emplacement. Le dessin que nous en donnons est fait d'après une photographie de M. Guillain, instituteur zélé de la commune de Châtel-Gérard.

La configuration du sol a dû subir quelques légères modifications par suite de l'accumulation de l'humus produit par la chute des feuilles, et par le tassement qui a pu s'opérer en certains endroits avec l'action du temps, mais pas assez pour qu'on ne soit frappé par le site du menhir. Il est en effet situé au centre d'une petite cuvette de cinq à six mètres de diamètre, dont les parois demi-elliptiques ne sont reconnaissables que du côté du nord. Çà et là, subsistent quelques amas de pierres, dont les plus grosses ont été cassées à une époque relativement récente, et parmi ces débris, une dalle ayant un trou ovale parfaitement régulier, et dont nous croyons indispensable de donner un dessin.



Cette dalle isolée nous rappelle les pierres de séparation qui ont été plusieurs fois représentées dans les monuments que l'on nomme *dolmens troués*.

Sc. nat.

Ce n'est pas tout. En face et perpendiculairement à ce menhir, sur une longueur d'environ cent cinquante mètres, on peut suivre en ligne droite un exhaussement de terrain qui semble avoir été occupé par un mur en pierres sèches ou plutôt en blocs naturels, qui ont du être utilisés depuis longtemps soit pour des constructions, soit pour l'empierrement des chemins.

Y avait-il autour de ce monument un ou plusieurs dolmens ? Y avait-il une allée couverte ? Des fouilles plus complètes pourraient sans doute donner l'explication de l'énigme. Mais le grand espace que nécessiteraient de nouvelles recherches, le peu de réussite de nos premières tentatives, et l'incertitude du résultat, ne nous ont pas permis de donner plus ample satisfaction à notre curiosité.

A moins de deux cents mètres de là, passe l'ancien chemin de *Beine*, c'est-à-dire allant de Beaune à Auxerre, et près duquel un truffier de la localité avait trouvé, vers 1830, un vase rempli de monnaies de l'époque romaine.

La forêt de *Morcon*, qui abrite ces débris d'un autre âge, porte un nom caractéristique déjà signalé dans une charte du XII^e siècle, et dont il faut rechercher l'étymologie dans un idiôme anté-romain. Cela est incontestable, et nous n'essaierons pas de la risquer, en nous servant du dictionnaire de Bullet. Il en est de même du mot *Morvan* que l'on a traduit par *montagnes noires*, comme le *Morroen* de la Haute-Écosse et tous les *Morvans* bretons. La *morland* à Avallon doit également son nom à un de ces mêmes idiômes.

La forêt de *Morcon* a peut-être gardé le nom primitif de la localité nommée depuis Châtel-Gérard, en souvenir de Girard de Roussillon, qui, suivant la tradition et la vraisemblance, vint y bâtir un château dans les bois, à égale distance de ses domaines d'Avallon et de Chatillon. On peut encore voir les ruines de ce château ou plutôt de ce donjon, à côté de la forteresse bâtie au XIV^e siècle par les ducs de Bourgogne.

Sur le point culminant du territoire de Châtel-Gérard couronné par des bois, au lieu dit *en Missery*, d'où l'on domine une vaste étendue de la contrée, se trouvait *la chaumière des fées*, représentée jadis par un amas de pierres depuis longtemps enlevé.

Les bois des 17 communes, voisins de la forêt de Châtel-Gérard, et nommés *Petit Grange* et *Grand Grange*, sont désignés dans une charte de 1255, sous le nom de *Granges Obatées* ou *Oubatées*(1). N'est-

(1) En 1255, l'abbé de Moutier-Saint-Jean donne à Philippe de Montmoyen, seigneur de Viserny, droit d'usage dans ses bois, « *in nostris nemoribus que vulgariter vocamus nemora de Grangiis Obatées* » (Archives

ce point une réminiscence de cette classe de Druides *Ovates* ou *Obates*, plus particulièrement attachés à la célébration de certaines cérémonies religieuses. Des débris de murs, formés de blocs de pierres non taillées, encore visibles dans plusieurs coupes, permettent de fixer l'emplacement de ces granges primitives, déjà depuis longtemps occupé par des bois au XIII^e siècle.

Il est à noter qu'un autre climat de l'Avallonnais, près de Domécy-sur-Cure, porte aussi le nom de *Obatées*.

Ces bois *des Granges* sont riverains des terres du prieuré de Vausse, qui n'ont été défrichées qu'à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e. Un de mes anciens fermiers, Tous-saint Canat, y a trouvé en mon absence une fort jolie hache polie amphibolithe d'un vert extrêmement foncé. Cette pièce des plus curieuses mesure 15 cent. dans sa longueur et 4 1/2 dans sa plus grande largeur. Elle est admirablement travaillée, plus lourde que du fer, et très facile à tenir à la main. Elle gisait à moins de 800 mètres de la Grange Obatées, et ce ne serait pas une invraisemblable rêverie de supposer qu'elle a pu être utilisée par les druides ses contemporains.

Je dois la possession de cette intéressante trouvaille à l'obligeance de notre savant collègue, M. l'abbé Patriat, chez lequel on porta cette hachette et qu'il a bien voulu me remettre. En la déposant sur le bureau de notre Société, je tiens à ce qu'elle soit conservée au Musée d'Auxerre.

Les preuves de l'occupation par l'homme dans nos régions, à une époque encore plus reculée, sont fournies par les débris de silex manifestement taillés qu'on y rencontre. J'ai recueilli plusieurs de ces fragments sur la commune de Sarry, et voici une petite hache taillée trouvée par un cultivateur, Alexandre Simonnet, dans les vignes de Chaumat à Sarry. Elle m'a été donnée par M. Bertrand, agent-voyer à Noyers. Après l'avoir fait passer sous vos yeux, je la destine également au Musée d'Auxerre.

Mêmes constatations sur la commune de Pasilly. J'ai vu des silex taillés chez deux cultivateurs du pays, Cunaut et Beauregard. D'autres pièces de même provenance ont été recueillies par M. l'abbé Poulaine, qui a desservi cette paroisse pendant six ans ; elles font partie de la collection formée par lui au presbytère de Voutenay.

du château d'Anstrude ; l'abbé Breuillard, *Mém. hist.* p. 242-243). — En mai 1256, le même abbé donna aussi droit d'usage en ses bois à Odette, dame de Sully, pour ses hommes de Viserny, « *usagium in bosco nostro de Grangiis videlicet Oubateiz* » (idem, p. 243).

Pour la commune de Bierry, qui limite d'un autre côté le territoire de Châtel-Gérard, j'aurai à parler ailleurs de la *fontaine des Douées* qui donne naissance au *rû de Bornan*, ou ruisseau limite, qui servait sans doute de séparation entre deux peuplades Gauloises, bornait les Lingons et les Eduens, et sert encore de délimitation entre les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Là aussi, diverses observations sont à recueillir.

LES TUMULUS DE LA FORÊT DE CHAMPLIVE

La forêt de Morcon qui abrite notre menhir, se prolonge à l'ouest par des massifs boisés entourant la commune d'Annoux et se reliant à la forêt de Champlive. Cette dernière forêt, limitée par le cours sinueux du Serein, s'étend dans une grande longueur sur les communes de Civry, Massangis, Grimault, et se trouve désignée dans les chartes anciennes sous le non de *nemus de Campo Leuvé*, en 1119, et de *Champlevé* dans un document en langue française du siècle suivant (1).

Une espèce de maison forte est indiquée dans un document ancien. Cette forteresse déjà abandonnée au XIII^e siècle dominait le cours du Serein, et son emplacement est révélé par des débris de murailles en grosses pierres non taillées que l'on retrouve çà et là, et qui protégeaient les abords et les dépendances de cette rustique et primitive habitation. On peut encore voir une de ces enceintes dans la coupe exploitée l'année dernière non loin du pavillon de chasse.

J'avais depuis longtemps signalé au garde Riotte un certain nombre de tumulus en divers endroits de cette forêt de Champlive ou de Champlevé. Plusieurs ont été fouillés depuis par M. Lucien Millot, fabricant de ciment à L'Isle; les uns ont été violés à une époque ancienne; les autres ont donné lieu à des trouvailles intéressantes, et plusieurs autres n'ont pas encore été l'objet de recherches récentes.

Dans le Bulletin de la *Société d'Etudes d'Avallon*, M. Lucien Millot a rendu compte d'une fouille faite dans un de ces tumulus, au *Cotas-Gibaud*, et a donné une planche représentant les divers objets qui s'y sont rencontrés, trois anneaux en bronze de petite dimension, une armille filiforme de même métal et deux ou trois crotales. Une hache en pierre a été recueillie au sommet du mon-

(1) Hugues, seigneur de Montréal, et sa femme Elvis, donnent aux religieux de Fontenoy, plus tard Reigny, droit d'usage dans les bois de Champlive ou Champlevé, en 1119 (Arch. nat., LL 988 bis, fol. 133. V. Cte de Chastellux, Maison de Chastellux. pr. p. 248).

ticule. J'ai vu ces objets en son domicile à Paris, et les squelettes en partie conservés dans son usine à ciment de Marzy, près de l'Isle-sur-Serein.

Les têtes sont encore munies de dents indiquant des sujets ayant atteint la force de l'âge, mais non parvenus encore à l'époque de la vieillesse. Ce qui frappe surtout c'est la forme des dents, qui portent toutes une couronne parfaitement plane, parfaitement unie, et tellement nette qu'il fallait un long travail pour arriver à un tel état. Cette disposition, déjà signalée par divers anthropologistes, a fait dire que cette forme de dents tenait à la nature des aliments, et que la couronne de ces dents avait dû s'user avec l'âge. Cette interprétation est absolument inadmissible en présence de la régularité irréprochable de la surface qui forme la couronne de chaque dent. Plusieurs d'entre elles ont même la couronne atteinte dans une certaine épaisseur pour être toutes maintenues, les inférieures comme les supérieures, dans un état d'horizontalité aussi parfaite.

Il paraît incontestable que ces dents ont été soumises à une opération, et qu'elles ont toutes été taillées et régularisées. Quelle était la nature de cette opération ? C'est ce qu'on ne pourrait dire. Mais il fallait que les moyens employés fussent bien habiles pour ne pas faire perdre patience à celui qui les subissait.

Ces observations nous avaient déjà été suggérées par des mâchoires de squelettes trouvées dans des tumulus, et dernièrement encore nous avons vu chez M. l'abbé Poulaine des dents provenant des sépultures de St-Moré et taillées de la même manière. J'aurai bientôt occasion d'en signaler de nouvelles, en parlant de fouilles dirigées dans d'autres tumulus du voisinage. De toutes les têtes conservées au musée de la *Société anthropologique* de Paris, nous n'en n'avons pas vu d'aussi caractéristiques que celles que nous signalons.

TUMULUS DU TERTRE DE GRIMAULT

Sur la limite des communes de Massangis et de Grimault, et à quinze cents mètres de ce dernier village est un point élevé nommé *le tertre* ou *le tertre*. On domine de là les cours sinueux de la rivière du Serein, que l'on peut suivre du regard à une lointaine distance, aussi bien du côté de Noyers, que du côté de L'Isle. Le monticule surplombe des gorges solitaires et particulièrement pittoresques, ainsi que des montagnes boisées qui tombent à pic, encaissent la rivière, et la forcent à des replis tortueux pour se frayer un passage au milieu de ces roches calcaires.

Saura-t-on jamais quel est le chef Gaulois ou Gallo-Romain que

s'est laissé séduire par ce coin sauvage, et a voulu y avoir sa sépulture ? Ce tumulus considérable que j'avais également signalé au garde Riotte, a été fouillé il y a trois ans par le capitaine Davoust, en résidence à Dijon, possesseur du château de *Larchèvre* (1), sur le territoire boisé qui lui appartient.

Disons d'abord que la fouille a été tout à fait incomplète ; le monticule a été seulement éventré. Huit ouvriers occupés pendant plusieurs jours ont pu avec peine se frayer un passage jusqu'au centre du galgal (2), et se débarrasser des matériaux et principalement des pierres sèches qu'ils rejetaient et qu'ils empilaient derrière eux. La disposition du tumulus ne diffère en rien de celles des monuments du même genre et de la même époque. Au centre, des dalles dressées formant une niche recouverte par un amas de pierres que la localité fournit abondamment, et le tout couvert d'une couche végétale assez épaisse. Le monument, parfaitement régulier, en forme de calotte, mesure 13^m50 de diamètre sur 3^m80 de hauteur. Il est délimité à sa base par des pierres plates, plantées à 45 degrés et destinées sans doute à arrêter l'éboulement des terres ; plusieurs ont été ou cassées ou arrachées, mais quelques coups de pioche suffisent pour retrouver les autres qui ont résisté à l'action du temps.

Le capitaine Davoust eut l'extrême obligeance de me faire tenir le produit de ses recherches par l'entremise du commandant André Jullien. Au milieu de nombreux débris de fer fortement oxydés et difficilement reconnaissables, on pouvait cependant distinguer les tronçons de deux épées, ou plutôt d'une épée et d'un fort poignard. La soie ronde de l'épée, terminée par un bouton, est d'un diamètre de deux centimètres et devait s'emmancher dans une poignée de matière moins résistante, et probablement ligneuse, qui a disparu. Mais ce qui méritait surtout d'attirer l'attention, c'étaient quatre ou cinq bandes de bronze de longueurs différentes, variant de 35 à 25 centimètres, larges de 3 centimètres, chacune d'elles ayant encore conservé une courbe régulière. Plusieurs de ces bandes assez minces étaient encore munies des rivets qui servaient à les fixer sur des peaux de bêtes sauvages. Ne connaissant rien de semblable au musée Saint-Germain, je les fis voir à M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, directeur de ce musée, et il fut établi que ces bandes devaient servir de garni-

(1) *Larchèvre*, autrefois *la rue de Chèvre*, hameau de Tormancy, commune de Massangis, canton de L'Isle-sur-Serein.

(2) On est convenu d'appeler galgal la partie en pierre du tumulus qui recouvre la cavité sépulcrale.

ture à un plastron dont elles avaient conservé la courbure. Leur usage était aussi utile à l'ornementation qu'à la défense de la poitrine de celui qui les portait.

Il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé de rasoir ou des fragments de ce curieux instrument que l'on rencontre partout ailleurs dans le mobilier funéraire des tumulus du Chatillonnais. Mais la fouille n'a été que commencée, on n'a pris qu'une tranche de ce vaste monticule. Il avait été convenu avec le capitaine Davoust que le travail serait continué ; des occupations diverses ne nous ont pas permis de donner suite à ce projet. Depuis trois ou quatre ans que la brèche est ouverte, il est à craindre que les trouvailles à faire ne soient sérieusement détériorées par l'infiltration des eaux et l'intempérie des saisons. Dans son état actuel, ce tumulus du *Tertre de Grimault* laisse encore voir sa forme primitive, et reste intéressant à visiter.

Nous ne dirons rien pour le moment des cavernes des rochers de Villiers-Tournois sur la commune de Civry, ni des grottes, dites *Grandes-Gueules* de Grimault, qui attestent la présence de l'homme à une antiquité plus reculée. Nous y avons commencé des fouilles qui sont loin d'être terminées.

Entre Massangis et Annoux existe un climat assez fertile, au lieu dit *en Nanté*, ou existait jadis une localité qui dut avoir quelque importance, mais dont les documents écrits ne font mention nulle part.

En construisant le chemin de fer d'Avallon à Nuits-sous-Ravières, on a trouvé à deux kilomètres de Châtel-Gérard, entre les maisons de garde-barrière, n^{os} 21 et 20 et tout près de cette dernière, des ruines d'habitations détruites par l'incendie, et 7 ou 8 pièces de monnaies romaines du quatrième siècle. Ce groupe d'habitations sises en un endroit peu fertile ne devait pas être important.

A cinq cents mètres au nord de Sarry, autour de la fontaine de Vellerot, qui a sans doute retenu le nom de la localité disparue, existaient aussi des maisons plus nombreuses, dont on trouve des traces dans tous les champs du voisinage. J'y ai recueilli des fragments de silex taillés, des débris de tuiles, de poteries de diverses nuances et principalement des samiennes. Ce groupe d'habitations dont aucun document écrit ne nous a laissé le souvenir, a dû disparaître à la même époque que le précédent, c'est-à-dire au iv^e siècle.

A Châtel-Gérard même, les monnaies romaines abondent. M. le curé Pussin, qui dessert la paroisse depuis soixante-deux ans, en a recueilli un grand nombre, provenant pour la plupart des offran-

des faites par des fidèles économes, qui trouvaient plus avantageux d'utiliser dans les quêtes ces pièces sans valeur et de garder pour eux les médailles modernes et ayant cours.

En 1858, j'ai eu en mains un certain nombre de ces pièces, comprenant :

- 1 Auguste.
- 1 Auguste et César, grand bronze, frappé à Lyon.
- 1 Auguste et Agrippa, frappé à Nîmes.
- 1 Claude.
- 4 Néron.
- 4 Trajan.
- 1 Julia Domna.
- 1 Trebianus Gallus.
- 3 Gordien.
- 1 Valérien.
- 2 Gallien.
- 1 de son épouse Salonine.
- 1 Philippe, tyran romain.
- 1 Constance.
- 2 Constantin le Grand.

Prenez la liste des pièces trouvées à Vertillum, ce sont absolument les mêmes, et les mêmes aussi que celles trouvées près de la maison du garde-barrière du chemin de fer, près Châtel-Gérard. Elles ne dépassent pas la fin du IV^e siècle. Il y a donc eu à cette époque une invasion qui a tout détruit dans notre région.



